

Rectorat

Lille, le 15 septembre 2015

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Groupe « Education Physique et Sportive »
A
Mesdames et Messieurs
Les professeurs coordonnateurs en EPS

S/c de Mesdames et Messieurs
Les Chefs d'Etablissement

INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE
EDUCATION
PHYSIQUE
ET SPORTIVE

Tel 03 20 15 63 25

Dossier suivi par
V. Tonon
secrétariat des IAIPR

Ce.lpreps@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
59 000 Lille

Objet : emplois du temps et organisation de l'éducation physique et sportive (EPS)

Pour planifier nos visites d'inspection et connaître, dès le début de l'année, l'organisation globale de l'enseignement de l'EPS dans votre établissement, il est nécessaire que vous renseigniez avec précision le document « **emplois du temps et organisation de l'éducation physique et sportive** ».

Cette année, le document n'est plus joint à ce courrier. Vous utiliserez la procédure décrite dans la fiche pratique "**Fiche_Pratique-Depot-Documents_EPS**" ci-jointe.

La connexion sur le portail [EDULINE] nécessite une authentification avec votre identifiant et mot de passe académiques. Si vous ne les connaissez pas, veuillez consulter la fiche pratique « **Gérez votre compte académique** » ci-jointe.

Remarques :

- Pour l'enseignement facultatif en LEGT, vous préciserez les compétences propres et les activités physiques et sportives retenues (2 compétences propres différentes)
- Pour les collèges vous préciserez, si nécessaire, l'APSA spécifique. Celle-ci doit être validée par l'Inspection pédagogique.
- Pour ce qui concerne le service des enseignants : la classe ou le groupe confié (e) à l'enseignant (e) considéré (e) doit figurer avec précision au regard de chacune des heures d'enseignement.
- Pour ce qui est de l'encadrement de l'association sportive, vous préciserez les activités, leur nature et les horaires (compétition et entraînement).
- La précision des horaires et leur exactitude sont extrêmement importantes pour l'organisation de nos visites d'inspection (exemple : les horaires indiqués doivent tenir compte des récréations).
- Pour les LP, nous vous remercions de nous communiquer les périodes de stages.

Nous vous remercions pour le soin que vous voudrez bien apporter au renseignement de ce document.

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
En Education Physique et Sportive
O. Calais - C. Carpentier - S.Jomin-Moronval - Sophie
Losfeld - D. Preuvot